

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ROUSSET-GOMEZ

**21 - 05 - COMITE CONSULTATIF TAURIN - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire précise que l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal.

Les comités consultatifs permettent d'associer des représentants de la population membres d'associations ou non.

Chacun des comités est présidé par un membre du Conseil municipal. Chaque année il doit établir un rapport qui est communiqué au Conseil municipal.

Il vous est proposé de créer le comité consultatif taurin, dont la composition pourrait être la suivante :

- 3 conseillers municipaux
- 7 membres qualifiés

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour - 1 abstention (M. DELTEIL), décide que le comité consultatif taurin sera composé de la manière suivante :

- 3 conseillers municipaux : Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Christian WILS
- 7 membres qualifiés : Nicolas PETRIAT, Jérôme BARRERE, Jacques MILHOUA, Jean-Marc JULIEN, Jean-Pierre ALFONSE, Alain LAMOURET, Laurent MORINCOME

La présidence de ce comité consultatif sera assurée par Madame GUICHEMERRE Geneviève.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

